

COVID-19 / Protocole centres de loisirs le Mascaret

Chers parents,

Nous tenions à vous informer des modalités d'organisation qui ont été adaptées en raison du nouveau protocole sanitaire.

Les centres de loisirs Le Mascaret de Beautiran fonctionneront de la manière suivante, à compter du 4 novembre 2020.

Aux abords des centres loisirs, le port du masque est obligatoire pour les parents. Il est interdit, pour les parents, de pénétrer dans les locaux des centres de loisirs.

Les parents jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au centre en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'enfant ou dans la famille de l'enfant.

Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour le centre.

En cas de symptômes ou de fièvre (38°C), l'enfant ne devra pas se rendre au centre. Les personnels devront procéder de la même manière.

1- La limitation du brassage : constitution de groupes

Garderie :

Les enfants seront répartis en deux groupes et en sous-groupes :

* salle 1 : les enfants de Beautiran (qui seront répartis en respectant les groupes classe mis en place à l'école)

* salle 2 : les enfants d'Ayguemorte-les-Graves (qui seront répartis en respectant les groupes classe mis en place à l'école)

Activités :

L'organisation et le déroulement des activités se feront de manière à éviter tout croisement entre les enfants de groupes différents.

Temps libre :

Chaque groupe aura une zone de jeux.

2- La distanciation physique

Dans les centres de loisirs, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos.

Si la configuration des salles ne permet pas de respecter cette distanciation, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les enfants.

Cela ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre les enfants d'un même groupe.

3- Le lavage des mains

Les consignes sont les suivantes :

- * à l'arrivée au centre
- * avant et après chaque repas
- * avant et après les activités
- * avant et après les temps libre
- * après être allé aux toilettes
- * le soir avant de rentrer chez soi

Le lavage consiste à se laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes.

A défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée sous la surveillance d'un adulte.

4- La restauration

Les groupes mangeront ensemble dans la salle (distance de 1 mètre respectée entre les deux groupes) et éventuellement proposer deux services.

Le protocole sanitaire explique que « lorsque le respect de la distance d'un mètre entre enfants est matériellement impossible, il convient de faire déjeuner les enfants d'un même groupe ensemble ».

5- Le port du masque

Il est obligatoire pour les animateurs et les enfants (de plus de six ans) dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les enfants présentant des pathologies.

Les enfants doivent arriver masqués. Il est demandé aux familles de mettre deux masques supplémentaires rangés dans une boîte ainsi qu'une pochette pour les masques usagés.

Comptant sur votre compréhension et le respect de ces mesures sanitaires, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.



Valérie LAGARDE
Adjointe au maire



Philippe BARRÈRE
Maire de BEAUTIRAN